EFFECTIF MINIMUM : LES CHIFFRES DEVRONT PARLER

Dans nos établissements et services, les mêmes situations se répètent : postes vacants, absences non remplacées, équipes réduites, difficultés de recrutement, rappels sur repos, réorganisations permanentes…

À force de demander aux agents de « tenir » malgré le manque de personnel, **l'effectif minimum finit par devenir l'effectif habituel.**

Et aujourd'hui, même la réglementation commence à regarder de près cette réalité.

LE DÉCRET DU 8 AOÛT 2026 CHANGE LA DONNE

Le décret n° 2026-760 du 8 août 2026 impose désormais aux EHPAD la transmission de nouveaux indicateurs qui seront publiés par la CNSA :

➡ le taux d'encadrement des résidents par les personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs ;

➡ le taux d'absentéisme du personnel ;

➡ le taux de rotation du personnel.

LES EFFECTIFS ET LA STABILITÉ DES ÉQUIPES DEVIENNENT DES INDICATEURS VISIBLES DE LA QUALITÉ D'UN ÉTABLISSEMENT.

On ne peut pas afficher des exigences de qualité toujours plus fortes tout en réduisant les moyens humains nécessaires pour les atteindre.

L'EFFECTIF MINIMUM NE DOIT PAS DEVENIR UN MODE DE GESTION

Derrière les chiffres, il y a :

- des agents qui compensent ;
- une charge de travail accrue ;
- davantage de fatigue ;
- moins de temps disponible auprès des usagers ;
- des risques professionnels qui augmentent.

L'UNSA demande :

➡ Une évaluation réelle des besoins en effectifs, établissement par établissement et service par service.

➡ Le remplacement des absences longues et des situations mettant les équipes en difficulté.

➡ Le recrutement rapide sur les postes durablement vacants.

➡ Une analyse régulière du taux d'absentéisme, du turn-over et des vacances de postes.

➡ La présentation de ces données aux représentants du personnel en CST et F3SCT.

➡ Des organisations permettant de garantir à la fois la qualité du service rendu et la protection des agents.

DEMAIN, LES TAUX D'ENCADREMENT SERONT AFFICHÉS.

AUJOURD'HUI, IL FAUT DONNER AUX ÉQUIPES LES MOYENS DE TRAVAILLER.

07-09-2026

UNSA-CASVP 94, rue de la Folie-Méricourt – 75011 PARIS - Casvp-syndicat-unsa@paris.fr www.unsacasvp.fr